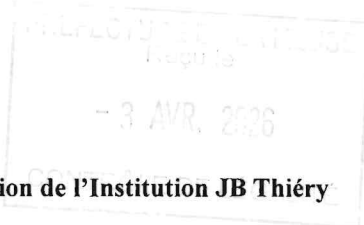


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU JEUDI 02 AVRIL 2026
DN/NC



Objet : Désignation d'un délégué au Conseil d'administration de l'Institution JB Thiéry
N° : DCM_2026/074

PUBLIÉE LE : 10/04/2026

L'an deux mille vingt six, le jeudi 02 avril à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 28 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anne LUDMANN, Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Angélique GÉNART, Benoît REYRE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Benjamin LOMBARD donne pouvoir à Sébastien ENCINAS

Jean-Philippe VAUTRIN donne pouvoir à Benoît REYRE

Conseillers en exercice : Présents : 27 - Pouvoirs : 2 - Absents : 0 – Votants : 29

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-21 et suivants relatifs aux désignations des délégués de la commune dans les organismes extérieurs ;

Vu les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ayant conduit au renouvellement complet du Conseil municipal ;

Vu les statuts de l'Association Jean-Baptiste Thiéry (reconnue d'utilité publique), prévoyant la représentation des collectivités territoriales au sein de ses instances ou de ses conseils de surveillance pour ses établissements locaux ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant (titulaire et, le cas échéant, suppléant) pour siéger et porter la voix de la commune au sein de cet établissement médico-social situé sur le territoire de Commercy ;

Considérant l'appel aux candidatures effectué lors de la présente séance ;

L'Institution J-B Thiéry, à travers ses structures comme la MAS "Les Pléiades", joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap sur notre commune. Afin d'assurer un lien constant entre la municipalité et l'établissement, il est nécessaire de nommer un élu qui participera aux instances de gouvernance pour la durée du mandat 2026-2032.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **DÉCIDE** de procéder à la désignation de son représentant au sein de l'Institution J-B Thiéry.
- **DÉSIGNE** à la majorité des suffrages exprimés Mme Sarah RAUCOURT, en qualité de délégué(e) titulaire.
(Optionnel) Mme Christelle FRANCHOT, en qualité de délégué(e) suppléant(e).
- **PRÉCISE** que ce mandat est lié à la durée du mandat municipal et prendra fin lors du prochain renouvellement général.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision à la direction de l'Institution J-B Thiéry et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.



La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.